VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIEE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement d'affaire et Résidence, 3339-3341 rue Rempart. A l'encoignure de la rue Destré. Cuttage double 340%-3410 rue St Claude entre les rues Désiré et Elmire. Entre les rues Desire et Emire. Entrage simple 1039 rue Indépendance, entre les rues Rempart et St Claude Deux lots, rn Mandoville, entre les !
Derbigny et l'oman, flet rue Marigry. Cottage double 1735-1739 rue Mandeville.

l encoignore de la rue Romai mot rue Marigue et Espaque Trois lota a Alger, rue Farraget entre 161 96/100 acres avec toutes les améliera tions qui s'y trouvent près de Covington aur la rivière Begne-Falaya. MaRDI, le 15 mai 1908, a midt, a la Bourse des Fropriètés Fonoières. No 311 rt.-Baronne.

Chariotte Buttenuth et al va Mary Buttenuth et als No 75,732-Cour Civile de District pour la Parciace d'Orienna - Division D. TOAR CARRESE ET KEENEY Erneat

A Carrere Enoanteur, bureau 800 rue
Priddo-MaRDI, le 15 mai 1906 à 11 d., à
la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue
Baronne, dans le premier district de cette
vue, en vertu de et conformément à un jugenent seudu le 29 mars 1906 et signé le 5
avril 1900, par l'Hon. W. B. Soumervale,
juge de la Cour Civile de District pour
la paroisse d'Oriesna, Division D. dans l'affaire langue intitalée et unmérater le procéde ma de vendre à l'enchère publique les pro-priétés el après désrite, à savoir. Premièrement—Un certain lot de terresitué dans le troissime district de cette ville, dans files No 360 borné par és ruts. N. Kempart Si Claude, Piété et Désiré mésoratt troute queda de face à la rue N. Kempart sur cottaix. pieda plus ou motus de profundeur et face ala trouvent designées par les Nos 3339 3341 rue

ricamment. Un certain lot de terre

Decreasements Un certain for de terre saite dans le trois ème danter de sette Vise, dans l'Het 359 borné par les tières S. Claude, l'élaire Etaire et N. Rempart des gné car le Noiré et ceaurant troite piede de lace à la rele Et Claude aux cent treite et un piede et truis pouces de profondent et culture çant à une distance de 109 piede de l'ancoignure des l'ages S. Clande et Dès ré el ambie avaitontes par l'ages S. Clande et Dès ré el ambie avaitontes par les landes du l'ages de l'ancoignure des landes du l'ages de l'ages ings 8' Chande et Dés ré et semble arrectoutes les balleurs qui s'y frouvent désignées par les Nos 340-3410 rue 8t Claude.

Les Nos 340-3410 rue 8t Claude.

Les améliorations comprenant une balleur du bet de la contensait strois chardires, de ux elternes, haugar etc. les naque lôté; loués moir \$10.

Troistemental — Un certait lot de terre sitté dans le Troisfème Districtée cette villedans l'het No 356 borné par les ross Indépendancs Pauline. N. Rempart et 8t Clande, leque, lot est désigné bar le No 4 sur un pan ann xé a un acte de A. Ducatel daté le 22 novembre 1847, et mesurant treute pieda de fare à la rue indépendance par quarre vingt qui la pied, de profondeur, ensemble avec lantes les bátisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprenant un cottage amplie en hois à un étage, connu comme le No 1' 39 rue indépendance continent trois chambres consume allee pour voltute acurie. than bres. oulsine, allée pour voitnie exurie. citerne, grands cour et etc. loné \$5.00 cateria, grande cour eterte, loue 35 nov.

Quatr American Doun certains lots de terre, situes dans le treisséme district de cette v., e. dans l'ett No 775 boiné par les rues Mande-ville, koman (autrefois Solidelle). Derbigos (autrefois Piosperiet Manizoy lesquels lots poscriant charen treste deux pieda de faire à communication production production de faire à communication production de communication production pro

meurant chacult treate deux pieda de fale à fine Manderi le par cell, vingt deux pipade dix pouces et six lices i de profondeur, essemble avec, en bâtimere una sy trouvent etc.
Conquièmement—Una poritor de te resituée dans le troisième district de cette ville naise. I net No. 776 berné par les rues Mandeville, Ruan, anciennement Soudelle. Derbigoy mittennement Prosjer, et Espagne laquelle notitier de terre menuion souvante mediale. pottion de terre meantant soisante piede de ce a la une Mundevide eurquainte su eda de profundeur et face à la rue Euman, emble avec toutes fon battases qui a y travent.

Les améliorations comprencept un cottage double en bois, contremant deux chambres, pour, et, de chaque co é dans la courest unterne, etc., et louée \$4.00 par mais. Les

to t confinen comme les Nos mma.:orations to t cont 1735-36 the Mandeville. S. remement-Trois certains lots de terre Natement— Projacettaine fote de terre aitues dans le Cinquieme Dietrict de cette l'vi le dans le fond de la Fishion Navale des Etats Unis, dis a diet borné par les rues Navatos. Farragut et De Armar, et la ligue de la propriété autretois de Gustave Konn, lesquels lots ont déagnés par les Nos 21, 22 at 23 da bloc l. sur un pla angesé à un act at 25 du bloc I, sur un pia annexe a un acte-die C. S. Robentisch notaire daté le 29 juillet 1904 et mesurant chacun. 25 pieda de face a 'a rue Farragut, la même larguur dans le fond sur la igne de la proutieté, lautrefois de Gustave Kohn, et 118 pieda de protondeur. le lot 23 commençant à une distance de cin-quante pieda de l'encougnure des rues. De-derme a l'eurragut. Armas of Farragut.

Septionement -- Une certaine portion de

beptiserement - Coe certaine portion de sorre située dans la paroisse de Si Tammauy étant le quart sud ouest du quart sud ouest de la section six (6) comté six (6) sud de la Frangée otre (11 est, couten it quarante (40) acres, et la moitié sud du quart sud-est de la acres, et is motte sud du quert sud-est de la saction un, comté six (6) sud de la rangée dix (10) est contenant #1 12/100 acres, et le quart sord est du quart sud-est de la section un (1) cesuté six (6), sud de la rangée dix (10) est contenant 40 84/100 acres, acheté de H. J. rmith, par acte de W.R. Warrer recorder puur 3: l'ammany daté le 14 oct, 1895. Reg. C. Ek R. p. 218.

pour St Cammany, date is 16 oct, 1000. neg. C. Bk. R. p. 218. Termes et conditions... Une monté on plus assurer les améliorations ins it au montant de la portion de crédit et de transférer la police ia portion de credit et de transferer la poince au portier des bil ets l'écite de vente devant contenir la clause de non alifenation et vente sam estimation et cinq pour cent honoraires da coest en cas de procés pour forcer le palement des biliets et fontes les autres clauses nauelles contenues dans les actes de vente. . . . acc. l'arours assumant de paver en Tente, les actimieurs assumant de payer en plus et au-dessua da prix de l'admitication les taxes d'Etat et de ville de 500, et de déposer avec l'encahteur dix pour cent en partie du paisent du prix au moment de l'admidicati n., les acquéreurs ne devant l'avoir droit aux loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant F. D Charbonnet nutaire aax fraje de l'acouèrent. Clain-rne, avocat No 727 rue Commune.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de C. P. Binnings COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Division D-Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes surres perso..noe .nteressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente potification les raisons (s'ils en ent ou penvent nctification les raisons (s'ils en soit ou per vent en avouri pour l'esquelles le compte dinai présenté par Vieter Maurin, admi-nistrateur de cette encession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribaés conformémient audit compte Pay ordre de la Jour. THOMAS CONNELL. Eye ther—Alexis Brian, avocat.

Auccession de Frank Thibaut. COUR CAVILE DE DISTRICT PORTA parotase d'Orlèane. Ho 79.219 — Divi-sion A — attendu que Mue Marie Miltenber gar veuva de Frank Thibauc, a presente une petition à is Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Thibaut, décêté intestat, avis net par le présent donné à tous ceux que reus petit coucerner d'avoir à déduire, cans les dix jours, les raisons pour lesquelles il me jourat pas fait droit à ladite petilion. Per svoire de le Cov. THOMAS CONNELL. Graffe ... Chie J. Theard, avocat. 2 04 -- 2 6 11

Muccounton de Joseph I., Mirwig COUR CIVILE DE DISTRICT pour aps.
roisse d'Orlégns... No 76 637 ... Division E...
Av e est par le présent donne aux créanciers
ue créte encre son et à toutes surres per-Bounce interesses d'aveir à déduire dans tes dr. jours qui suivront la federre dans les dr. jours qui suivront la préser-le nontaction les raisons (s'ils en ont ou peu-vent en avoir) pour lesquelles le compte finsi présenté par Canal-Louisians Bank & Trust company and E. C. L. Herw g admi nistrateurs de cette ancassasion, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Coor - THOMAN CONNELL, Graffier. Miller Dufour à Dufour, avecate. 4 mai - 4 8 18 VENTES A L'ENCAN-

Carrère & Keeney. Morgan & Metzler.

ARRONUS JUDIULAIRE.

Lots de Valeur dans le Troisième District Succession de Edward Filleni-No 75 848roisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable T. La C. W. Ellis, juge de la Division. A. daté et sigué le 2 avril 1906 et adressé à Morgan à Mittère. Encapteurs, aous vondrons à l'enchère projique. MAROI, le 8 mais a midi. à la Bourse des Propriétés Fondères. 311 rue Baroune, la propriété d'après décrite. à sa voir. Trois certains lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Einire. Désiré. Gired, maintenant Villeré, et 8t Jean Baptiste, maintenant Robertaon désignés par les Ros un deux et trois aux un pau fait par A. B Heméomart, voyer daté le 1's janvier 1840 et deponé en l'étude de L Kanov, notaire. Les dits let de terre sont emigus et menurant chacun treute hunt piede de lace à la une Eimère sur cont vingt piede de lace à la une Eimère sur Conditions. Comptant. L'acté de vente pardevant Robert Légier notaire una frais de la oquésieur; l'acquérent devant sammer les taxes de 1906 et faire un depét de dispour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Walter L. Glearen avocat

MORGAN & METZLER

Encanteurs, 331 rue Carondelet. Trois certains lots de terre dans le troisieme

Encapteurs, 331 rue Carondelet 5 avril- 5 % i 5 22-ma; 6 8

· ·· ANNONOR JUDIOLAIRE. Propriété désirable sur l'avenue Gentilly.

re - Succession de Giovanina Barcia, temme de Guisseppe Cardarelia. No 77.889—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B. Paroisse d'Orissus Division B.

N.VERTU d'un ordre de l'Hen. Fred D.

King, luge de la Division B. daté et signé
le 20 avril 1806, et adreseé à Wh. J. Morasn.
enoanteur, nous vendross à l'enchère oub;
que. JEUDI, le 24 mai 1906, à n. d., à la
Bourse des Propriétés Fonoières, 311 rue
Baronne, les nromaties et après décritées à Baronne, les propriétée ci après décrites, a

m n de Grutilly dudit ilet sont désignés par les lettres A B C et D et mosurant concae in lettres A B C et D et mesurant conne suit à savir Le lot A, trente et un piede, deux pouces et chiq lignes (31/2/5/7) de face au enemin Gentilly, vingt seut pieda neuf pouces et quatre lignes (27/9/4 de largeur dans le fend, par cent vingt pieds (120) e profon deur et falsant face à la rue Aubry, et cent trente quatre piede deux pouces, et contre

deur et faisant face à la rue Aubry, et ceut trente quatre pada deux pouces et quatre ligne (1842-4) de profondeur sur l'autre ligne de ceté, le divisant du lot B.

Et les lots B C et D ayant chacun 'trente et un pieda deux pouces et cinq lignes 3125 de face su Chemin Gentilly par les profondeurs suivantes à savoir.

Le lot B cent trente quatre p'eda deux pouces et quatre lignes [13424] sur la ligne du lot A et cent quarante but pieda cinq pouces et une ligne [14851] aur la ligne du lot A et cent quarante huit pieda cinq pouces et une ligne [148 5 1] an la ligne du lot C et le lot C cent quarante huit pieda cinq pouces et une ligne [148 5 1] aur la ligne du lot B et cent sois ance deux pieda exp pou en et cinq ignes[162 7 5] aur la lignedu lot D et le soi D avant cent soixante deux preda espt pouces et cinq lignes [162 7 5], or la lignedu lot C et cont soixante et cap et division con et deux pieda espt pouces et deux lignes (176 10 2) ans divisiones et deux lignes (176 10 2). dix ponces et denx lignes (176' 10' dix ponces et deux lignes (176, 10, 2) aur la ligne de côté opposée vers la rue O Reliv. Les dits lots ayant checun une largeur de vingt sept pieda neuf pource et quatre lignes (27, 9, 4, 1) dans le lood, étant la même propriété la us le a été acquise par ladité défunte Grosanina Bardia, femme dudit Guiseppe Cardarella, avec ses propre foit pur la contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la

Termes et conditions — Un tiers ou blus comptant et la baiable sil y en a en un et deux ans, par bibets garantis par typo heq e de Rousseau 38 pieds pius ou moins, de fai deux ans, par bibets garantis par typo heq e e Ben de vendeur portant ± 0.0 d'inté ét. les clauses tauelles desécurité. L'acquéreur de John A Devaney, par ac e pardevant W. Jestella anciennement notaire, le 22 juin et en plus du prix de l'adjudostioù et faire un 1970, leve des transferts 47. falio 700. dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm J. Formento, notaire aux fra:« des soqué-

MORGAN & METZLER Encanteure Bureaux, 331 rue Carondelet. Albert Voorbies, avecat.
22 avril - 22 a9-mar 6 13 z0 24

Harry H. Hodgson.

ANNONUE JUDICIAIRE.

Graine de Coton ' Graine de Coton'

A LENCAN

Mercreds, ie 9 Mai 1906.

DAR HARBY H. HUDGSON, knoanteur

- & 11 heure a. m., au pied de l'avenue
des Champs Eijsées, pour le compte de qui
cela peut concerner, sous l'acte 124 de 1890. cela pent concerner, sons i acte 12a de 1890, à l'enchére publique, il sers vendu.

Un "Carload de graine de coton, 30.000 livres, plus en moins, expédié par J. L. Da via Randelph Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux avant 11V7aison. 29 av - 29-ma: 6 9

ANNOHOR JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR. 2 Spiendides Lots

A l'encoignure des rues Lapeyrouse et Prieux

Dans le Cimerière Girod. A l'encan, JEUDI, le 24 mai 1906. DAR HARRY H. HODGSON, Encanteur-A la Bourse des Propriétes Foncières No 311 rue Baronne, à midi, à la date et des aus en vertu de et contormément à un ordre de l'Hon. W B Sommervill, juge de la Cour Civile de Distric, pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de William C. R.) binson va La "Lutheran Benevolent Society No 2". Dossier No 78,789, la propriété un après décrite sers vendus—

1. La tombe de la Société dans le cimetière

.. Tombe de la Société

2º Denz certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtieses et améliorations qui a'v trouvent situés dans le Troisième District n'y trouvent situes anné i roissème District de cette ville dans l'inet B. lequel est 'Arné par les rues Lapeyrouse, Ozsaga, Roman et Prieur les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant ch cun 33 pieds de face a la rue Lapeyrouse par 103 piets de roindeur entre lignes paraitéles, le lot No 2 formant l'encoignure des rues Lapeyrouse

Les ameliorations comprennent une bâtiese en bois servant comme une églire.

Termes et conditions — Pour la tombe, comp tant. Pour la propriété, un tiers ou pius comptant, la balance en un et deux aus avec 7 6/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquérours et coutumières de sécurité, les acquereurs assumant en pusa de leur enchère les texes pour l'année 1806, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.
Les actes de veute pardevant F lix J. Dreyfus, cosèrre aux frais des 2 quéreurs.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Muccession de Gra. 68, Maschel. COUR CIVILE DE DIFTRIOT pour la parciase d'Orléans—No 79 222—Invision E.

— Attendu que George Augut Koschel a présenté sue pétition à la cour a l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de fet. Geo. G. Koschel décédé intestat, avia est par le présent donné à lous cela part cela part courages d'avoir a des our que ceia peut concernar d'avoir a dé-duire, dans les dix lours, les raisons pour lequelles d'an serait van fait droit à ladise partities. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. A. D. Danziger, avo-cat.

Auccession de William Burbridge. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parouse d'Or éana-No 79,196-Division B-Attendu que Adolfo lingué, administra teur public a présenté une jétition à la Ceur à l'effet d'obtenir des lettres d'administrator d'infet d'obtenir des lettres d'infet d'inf oringe decode intestat, avis est par le pré-sent doiné à tous cenx que ceis peut comes-ner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite petition. Par ordre de la Cour THOMAS GORNELL. Greffier.—Er nest T. Florance, avocat.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

La plus grande offre spéculative de la saison. La magnifique bâtisse en briques à 3 étages, connue comme le No 635 rue Baronne, entre les rues Girod et Lafavette.

Dans l'îlet avec améliorations projetées d'un demi-million de dollars près du Nouveau Théâtre Fourton et du Jardin d'hiver de Brooks. MERCREDI, LE 6 JUIN 1906, A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Fonctires. No 225 à 229 rue Baronne Stall No Un.

Succession de Mme Marie Martha Favre, Veuve de George Maritche. No 77.943-Cour Civile de District, Division B. L'AN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division B. de la Couffe de District pour la paroisse d'Orléana, dans l'affaire et déseus numéroise, lecuel ditordre est daté et signé [e. ler mai 1906], le vendra à la Bourse d'Enoan des Propriétés Foncières Nos 225 à 229 rue Baronne, à midi. MERCREDI le 6. juiu la propriété d'après dé-

droit sux levers de ladite propriété seulement à partir du passage de l'acte d'actat , l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Roger Meunier avocat. GEO. ST-PAUL. Encanteur, 137 rue Carondelet. Phone Main 2967 R 6 ms -6 13 20 27 - min 3 6

John P. LeBesque.

VENTE EN PARTAGE. UNE GRANDE OCCASION POUR SPECULATEURS : PROPRIETES DANS LE OUATRIÈME DISTRICT "GARDEN DISTRICT".

Le Cottage Double, 500-504 rue Troisième, de l'encoignure Rousseau ; Le Cottage Simple, 2609 rue Rousseau :

JAMES J. RILEY ET ALS. VS IRENE RICHARD P RILEY ET ALS. 78 IRENE DELESDERNIER ET ALS. DELESDERNIER ET ALS. No 73.067-Cour Civile de District - Divi

No 77 34 - Cour Civile de District - Divi-

DAR JOHN P LEBESQUE, Encantear En verto d'un jugement en partage final en ceci signé le 5me jour de janvier 1906 et d'un ordre supplémentaire de la date du 5 février 1906 les deux dans l'affaire ci-desens nommée. Par : Bon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Division A, et aussi d'un ordre signé par l'Hon George H Theard, juge de la Division E. de ladite Cour Civile de district le 16 fevrier 1906 dans la succession de Mme Richard Riley No 67 221 du dossier de ladite Cour. Je vendra: a : enchère publique à la (nonvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 125-219 rue Baronne, MERCREDI.

dear tea & sever Un jot de terre avec toutes les batieses et améliorations avantages etc., en cette ville, dans lelet borné par les Troissème Qua-trième. Roussean et Fuel n (maintenant di Thomas, a l'enco gaure des rues Troisieme

le 16 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après

103 pieds 5 ponoss 5 lignes, plus on moins, entre lignes paralléles, et est borné su le cuté vers la rue Quatrième par le lot No 13 sur ledit plan. CONDITIONS—Sur toutes les propriétés di-dessus, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a., en billets de l'acquéreur daté le jour de l'adjud nat on publique, payables respectivement en un el deux ans de leur date aveu s' pour coat d'interét paran de leur date jasqu'an paiement; leedite billets devant être garantis parlien de vendeur et privilég- et hypothèque sur la propriété ventue, les taxes de 1996 devant être assumées par l'acquéreur, en plus et audeseus du prix de l'adju is ation.

L'acte de vente pardevant Bus. Rouen, notaire dévant content toufes les clauses unnel-lés de securité, incluant les honoraires d'avocats, en cas de procés pour la coffection des dits billets le transfert de l'assurance, etc.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage Simple, No 721 rue Bobert. Cottage Simple No 721 rue Robert.

DAR ALBERT PAUL—JEUDI. le 7 juin 1906, a midi, à la Bourse 311 rue Baronne ru veiru d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Elia, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. daté le 30 avril 1906, pour le counte de la succession de M et Mme Geo. A. Zahn, il sers vendu a l'enoan, à savoir: Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robert. Upperline, Laurel et Constance, áésigné comme lot 9, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robert par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est bien subdivisé. Conditions—Comptant. L'acte de vohte, ans frais de l'acquérear, pardsvant R. A. 11-chenor, notaire. Le soquéreur devant assumer les taxes de 1906 et déposer 10 00 au moment de la vente.

nent de la vence.

John D. Niz. avocat pour le demandeur

Geo. W. Kendall, avocat pour le défendeur.

2 mai - 2 6 13 20 27—juin 3 7

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

Admirable Cottage Simple. 2338 rue Milan, a l'enougeure Howard. Dana la succession de Mme Mary C. Albert, temme de John B. Hereford.

No 76,468-Cour Civile de District, parolase d'Orleans, Divison A. PAR RAMSEY & ROBERTS Encenteurs AR RAMSEL & ROBERTS Encenteurs
-bureau No 342 rue Carondeles, JAUDI.
le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétès Foncières No 311 rue Baronne, il
sera vendu à l'enchère publique en vertu de
et conformément à un ordre dats et agné le
17 avril 1906, par l'Hon. T. C. W. El is,
luga de la susdite Cour. Division A, dans
l'affaire ci-dessus intitulés, si adressé à Ci-

ero A. Ramsey, la propriété ci-aprée dé-Un certain lot de terre et les amé torations qui s'y trouvent situé dans les incème District de la ville de la Nouvelle-Oriéana, ilet No 562 bgraé par les russ Milan, S. L'oerté. 562 berné par les rous Milan, S. L. berté (autrefois Green) Bérlin et Howard (autrefois St George) lequel dit lot est désigné par le No treize (13) aur un plan fait par D. N. Broenan, oéputé voyer de ville, le de jour de novembre 1891, lequel dit plan est almest à un acte pardevant F. D. Charbonnet notaia un acte partevant r. D. Charbonnet notali-re, daté le 6 juin 1895. d'après lequel fedit lot mesurant i ente (30°) piede de face à la rue Milan par cent vingt (120) de profondeur et formant i encoignure des rues Milan et Howard, (autrefois St George). Etant la même propriété qui fut acquise

par le descendant par achat de Mine Mary Buzan Schultz, femme d'Alcide Albert par acte pardevant Rolls A. Tichenor, notaire le 30me jour d'acôt. 1904, enregiatré dans le livre des transfetts 1904, follo 701. Aussi une autre portion, de terre contigu, an lot. No treize (13) étant, partie, du lot. No chatorze 14) d'après tedit plan et mesurant quirze

iour de cent vingt [120] piede entre lignes égales et parallèles. Etant la méme propriété qui fut acquise par Etant la mome propriete qui rutacquise par le descendant par achat de Man Mary Susan Schul 2, femme d'Alcide Altert, par acte pardevant Charles B Upton notaire le 13me jour de septembre 1899, apregistré dans le livre des transferts 171, folio 698. Les propriétés oi dessus devant être ven plus baut et meilleur enchérisseur. Les amé inrations consistent d'un cottage simple, retiré, aver barrière en fer, hangar, etc. connues comme le No municipal 2336 rue Mi)...n.

Conditions-Comptant Lacquereur assnmant et payant pour les taxes de Ville et d'Etat jour l'année 1905 et payant pour l'ao e de veste pardevant Rolls A. Tichenor, notai re, et faire ou dépôt de dix pour cent au mo-ment de l'adjudication.

John D. Nix. avocat. 22 av-22 29-mai 6 13 20 24

ANNOHOR JUDICIAIRE

Occasion sans précédent Pour s'embarquer dans une affaire bien éta-blie. Toute la propriété foncière ma-chine, effets mobiliers, installations, comptas conrants, sécurités, etc. de la bien connus Boland, Gachwind Co. Ltd.

Voyez le plan & la Bourse. Thomas Kiliren vs 'Boland, Suchwind Co Ltd', No 77,901. Cour Civile de District. Division A.

DAB STROUDBACK & STERN-Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 24 mai 1906. à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu roncieres, no 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 9 avril 1906, par l'Hon. T U. W. Ellis luge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéana. Division A. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la l'antaire di-dessus intitulée et numérotée, la propriété di-après décrite à savoir.

Cos certaines portions de terre dans l'îlet borné par les rues Melpomène. Et Thomas, Terpsichore et Chippewa dans le premier district de certe ville leequelles Boland Gsohwind Co. Lt dont acquis de Haubtman et Loeb Co. Lt d et meanrant somme acit.

ont soquis de Haubtman et Loeb Co. Lt'd, et mesurant somme suit:
Cont trois pieds dix pouces et quatre lig es de face à la rue Meipomène, étant la taçade entière de l'ilet sur ladite rue, entre les rues Et Thomas et Chippewa, une profonteur et façade sur la rue St Thomas de cent quatre vingt onze pieds deux pouces et trois ligues, une profondeur et façade sur la rue Chippewa de cent soixante quatorze pieds nauf pouces et mesurant sur une ligne de base an travere de l'ilet de cent soixante et ouze pieds onze pouces et citiq lignes, ansei une langue ou poition de terre contigue à la portion de terre despewa, 52 ment 12 pieds de face à la rue Chippewa, 52 a la portion de terre di desens decrite, mesurant 12 pieds de face à la rue Chippe ws. 52 pieds de face à la rue Et Thomas et 187 pieds 8 pouces 2 ligues au travers de l'ilet aux le côté vers la rue Terosichore, le tout d'après deux certains plans d'arpentage faits par Kirklend et Théard, daté lo 19 mars et 25 Airkium et incard, date lo 19 mais et au avril 1901 respectivement et annexé è un acte d'achat par Boland. Gachwind Co L'den cec après référe, ensemble avec toutes se bàtisses et améliorations, etc., aur ladite portion de terre et aussi avec le droit de servirude de voie pardessus et sur la portion restante dud! ilet dans le but de maintenir la voie ferrée avec chrrs comme une voie ferrée avec tour

avec curre comme une valo relative par Boliquet,
Rtant la même propriété acquise par Boliand Gachwind Co., Ltd., par deux sctes d'a
chat pardevant Bernard Titche, netaire, le 28
mars et avril le 25 1901, respectivement, et mars et avril 18 25 1901, Paspectivament, et et eurogiatré dans le livre des transferts 182, folio 326 et 328. La propriété ci-desaus comprenant une immense et magnitque fabrique convrant les trois cinquième de l'ilet et et équipé avec des marbines de valeur, la de grandes boutiques de travail, immenses entre

grandes boutiques de travail, immensas entrepota de granda bureaux, avec un massifara
vean de sureità a deux étages et la fabrique a
toutes les installations nécessaires pour une
aigranda et si vaste extreprises.
La propriété a des rails avec tourniquet et
possède tous les avantages d'une spiendide
localité pour faire les affaires. A uset mabbine,
effets mobiliers, attirails, compres de sécurité,
meubles de bureau et installations et tous jes
atticles dont on a sent dans leux regres de articles dont on as sert dans lear genre d'af-

articles dont on as sert dans tent genre d'arré-faires.

La propriété foncière sera utilité séjaré-ment des machines et installations. Les ma chines et installations et propriété moullière des northern seront obtenues in dessure et alors la progretté exclusive des livres, comp tenet sécurités négociables en un lot, ou comme un tout et la propriété sera adjugé pour 'a . 'un haute et meilleure enchère et au Conditions. Tous les offets mobilers et propriété personnelle sera vendre pour du complant et la propriété foncières au termes d'un tiers on plus comisant à l'épiton de l'acquérent, la bularcéen un (1) et dons (2) ans.
Le paiement differé devant porter six pour cant (6 0/0) d'intarêt par ans, et devant être garanti par hypothèque, contenant toutes les ciauses nance lement contenans par hypothèque ducs la ville de la Nouvell. Orjéans.
L'acte de vente pardevant G. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur. notaire, aux trais de l'abquéreur. 22 avril—22, 29—mai 6, 18, 20, 24,

JOHN P. LEBESQUE, encauteur. 912 avenue Jackson.

PARJOHN P LEBESQUE Encanteur-But veria d'un ingement fical en partage eigne le 15 ianvier 1906 par l'Honorable Frad D. King juge de la Division B. de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Or-

léans et d'un ordre appplémentaire signé le 15 février 1906, les deux dans l'affaire ci-

desant intitulée et numérotée et en verta aussi d'un ordie de l'Honorable George H. Theard juge de la Division & de ladite Cour Civile de District, signé le 16 février 1906 dans la succession de Mine Rt hard R.ley No. 67, 221 du dossier de ladite Cour.

67.221 du dossier de ladite Cont.

Je vendrai à l'enchère pub ique, à la Nonvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières 225.229 rue Baronne, MER REDI, le
16 mai 1906, à midi, les propriétés ci après
décrites, à savoit—

Un lot de terre en cette ville avec toutes les
bâtiases, améliorations avantages etc. por
tant les numéros municipant 2604 maison
simple; et 2609.2611 (maison double) rue
Rousseau dans l'ilet borné par le rues Rous
seau, Troisième Quatrième et Faiton (main-

Rousseau dans l'ilet borné par le rues Rouseau. Troisième Quatrième et l'aiton imantenant rue et l'homas désigné comme fot No. 12 sur u plan par H. Grant, voyer de ville, le ler février 1843, et étant une portion de l'ilet No. 11 sur le plan original du l'arbourg Livandais, dressé par B. Buisson, le 5 mars 1832, ledit lot mesurant (en mesure américaine; 31 pieds 9 pouces, plus ou moins de face à la rue Rouseau sur une profundeur de 103 mesta 5 nonces 5 lignes plus ou moins.

Stroudback & Stern DE LA

SAVINGS BANK.

ETATE-UNIS D'AMERIQUE,

Parciase d'Orléans. OU'IL SOIT CONNU que ce jour, le ving QU'IL NOIT CONNU que ce jour, le ving-tième du mois de novembre, en l'année mit neuf sent cinq, pardevant moi. Aiexis Brian-notaire d'imeut commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Loui-siane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont ve nues et ont comparu. les diverses personnes nues et out comparu. les diverses personnes dont les noma sont d'après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Lou-siane dans de tels cas, etles out convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui poppront devenir leurs associées de former

vec le 13 mars 1635, intitules Longuer Eta-biir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louis ane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane et parti onlièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 iniliet 1888; loi No 95 des lois de 1892, suprouvée le 7 iniliet 1892 et la loi No 45 des lois de

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane où son

Président, on en l'absence Calesier de ladite corporation.

DOD) actions de la vaieur au pair de cent dollars (\$100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certifi-cata de atoch, sigués par le Président et le Caissier et en l'abrence du Président par n'importe lequeldes Vices Présidents, et se ront trap-férables sur les livres de la Compa-gnie seulement sur la remise ou a prouve de la perte ou d'atroction des certificats émis, et aucun actionbaire n'aura le droit de soter sur acoustactions. à l'oi transférèse dans les eur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il abra été souscrit ; et quand il sera payé cette corporation commen-cers see affaires.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ARRONOR JUDIOIAIRE succession de Veuve Jos Dubuc, Résidence Substantielle, en Briques et en Bois à deux Etages.

No 1126 avenue Esplanade.
A l Encan JEUDI, le 24 mai 1906 a midi. A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hono-nable Cour Civile de Districs pour la paroisse 1 Orlésas Division B. dans l'affaire nutraise successon de veare Jus Dabne dossier No. 78.921. ledit ordre daté le 20 avril 1906, er adressé à Jus L. Onorato, encantent j'éffirm de vendre à i enchère publique JEUDI. le 24 ma: les propriétés foncières suivantes, à sa voir

Heur certains lots de terre, ensemble avec l'eur certains lets de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en trouvent et tous les droits, voiss, privilèges, servitudes et dépendances y aquartenant ou de quesque façon en dépendant, aitué dans le deuxième district de la ville de la Nouvene Oriéans, dans l'ilet No 109, borné par l'aveuse Esp'ainade, les rues Quartier. Empart et St Claude, et mesurent comme suit, à avoir 1. Une c traine portion de terre, etc. commercant à une distance de sent enjectes. 1 Une c traine portion de terre, etc. commençant à une distance de sent soixante trois nicia opzapoures et deux ligues [163] 11 2 de l'encoignure de l'avenue Esplans de et la rue Rempart ayant cinquante trois pir da trois pouces et trois ligues [53] 3 3 de face al avenue Esplans de et la rue Rempart ayant cinquante trois pir da trois pouces et trois ligues [53] 3 3 de face al avenue Esplans de pue p és de l'à rue St. Claude et perpendiculaire à ladite avenue Esplanade ofinquante neur pieds onze pouces (59 11") de la se retressissant sur une ligue terrendiculaire à la rue St Claude vingt pieds [20] de là a une deuxième plo fonder sur la ligne parallèles avec la rue St Claude vingt pieds [20] de là a une deuxième plo fonder sur la ligne parallèles avec la rue St Claude, buit pièds [53], dela une troisième profondeur parallèles avec la rue St Claude de treate neuf pièds [53], dela une troisième profondeur parallèles avec la rue St Claude de treate neuf pièds [53], dela une troisième profondeur parallèles avec la rue St Claude pièds un pouce (5 1") d'i dela sur une ligne courant oblique vers la rue Remparts trois pièds un pouce (3 1") et dela sur une ligne courant oblique vers la rue Remparts trois pièds neuf pouces et deux lignes [3] 9 2 de fond perdendignaire a la rue Remparts trois pièds neuf pouces et deux lignes [3] 9 2 de la sur l'autre ligne de côté sur une ligne parallèle avec la rue Remparts et courant vers l'avenue Esplanade treure buit pièds quatre pouces trois lignes [3] 4 3 de là se rétréciesant à un angle droit avec ladite dernière ligne trente quatre pieds onze pouces [34] 11", de la a un angle droit soi une ligne courant vers l'avenue Esplanade et courant à ladits rue quatre vingt seiz pièds [6], de là se rétréciesant à un angle droit deux pieds [2] et de la sur une ligne perpendiculaire à lavenue Esplanade et courant à ladits rue quatre vingt seiz pièds [6] au point du commencement, ladite por tien de zerre étant Agalement distante quatre vingt seiz pièds [6] et sept poucee [7] de l'encoquatre ving

St Claude. Une certaine sortion de terre, etc., dans 2° Une certaine portion de terre, etc. dans le même district et ilet que les proprietés ci dessus décrites, désignée, par la lettre Z sor un plan per D. E. Segiers, vover, daté le 20 ianvier 1900 annexé à la att de vente par Mme E. E. Monrot- à Mme C. Rolling, parde vant Michel. V. Deian, notaire, le 22 lanvier 1900, laquelle dite portion de terre est désignée par ladité lettre Z est la portion du fond de la portion du lot original No un [1], et mescrant d'après le sosdit devis en mesure américaine vingtiquaire pie le [24] aur la ligue paraliéle avec une distance de cent huit pieds [10x] de la dite rue St. Claude par une profondeur de douze rieds [12] entre lignes égaies et paral éles, et con pant des dites lignes verela rue des Rempart. Ciatude par une prifondeur de douze riede (12) entre lignes égaies et paras éles et conrant des dites ingues veis la rue des Rempart-Les bâtisses et améliorations sur la propriété ei dessus décrite, étant désigné par le numéro municipal I 126 avenue Éspianade.
Conditions-Une moitié on pius comptant et la balance en un au ou en un et deux ans de crédit a l'option de l'acquérour, représentér par billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'an paisment garanti par privilège de vendeur et hyporhèque apéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'an contant de la porteur dés billets. L'acte de vente au porteur dés billets. L'acte de vente devant contenir la clanse de non alienat on, et vente sans estimation et 5 0jû de frais d'avec at en ces de procèd, pour forces le payement des billets, et toutes autres clauses naueiles, contenue dans l'acte de vente, l'acqu'ereur devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'état et de ville de 1900, et de de poser avec l'enoauteur l'o 070 du prix en nar poser avec l'encanteur 10 010 du prix en par tie paiement an moment de l'adjod cation. L'acte de vente pardevant M.C. Soniai au frais de l'ar justeur

J. L. ONORATO J. L. ONORATO

Broanteur et agent de Propriété Foucière
No 314 rue Baronne
CHAS F. CLAIDERNE, avocat.
22 avril 22, 29 mai 6, 13, 20, 24

CHARTE

CENTRAL TRUST AND

Etat de la Louisiane

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la
CENTRAL TRUST AND SAVINGS
BAY K", et sous ce dit nom d'incorporation,
alle aura et jouirs du privitège de succession
pendant une période de cinquante (50) ans à
partir de la date ci dessus.

ARTICLE II

Cette Association aura et possèdera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts surs et de commance en vertu des dispositions de la iol No 166, aprou-vée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Ets-

ARTICLE III.

tomiclie est par occi établi.
ARTICLE IV.
Toutes citations ou autres procédures égales devront être service au Président de sdite corporation, ou dans le cas de son shance at Vice President, lequel agit comme ARTICLE V.

ARTICLE v.

Le fends capital de cette corporation de banque est priceci fixé à Un Million de Dollara (\$1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent

ARTICLE VII.

Les affaires de seite corporation seront conduitée par un Conseil de Directeurs de treste-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par occi noumées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les

autres nenf (8), qui tous resteront en fonctiens jusqu'an troisième luudi de janvier
1907, à savoir. Bimen Weis, Frank B. Willians, Charles Godchaux Mangoe Btern
George A Hero, Pearl Wight, So; Wexter,
Joseph Levy Edwin C. Fester. Otho Emer.
Jones B. Sinnott. Sigmund. Odenheimer
Adam Loich Thomas J. Byrnes John Elfopatrek, George Q. Whitney; John E. Bonden
Jr. Samnel Blum, Ferdinand Gunchel, Charles
DeLerno, Michael A. Storil, Junan M. Swoop
Lawrence Pahacher. Charles A. Tessier. Patrek J. Magnire et A. Palermo.

Un directeor, peut delèguer par écrit à n. mporte quel actionnaire qu'in est pas un direteur par élection directe ou par autorité revătu comme tel sous cette clause, plain pouvoir
et autorité d'agir comme tel directeur en sonlieu et place, pandant son absence temporaire
du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms endroits de résidence des action naires souscripteurs et le nombre Cactains tennes par eux respectivement sont comme

suit Nom. Résidence Simon Weis, 1237 avente Jackson. Pour le cempte des actionis tes de la Centra Investment and Mortgage Compant, 117 Camp. Frank B. Whitams. Patterson, Line Chaires, Godchaut avenue St Chaires, coin Atabella. Maurice Btern, 5115 Ave St Chaires, 200. A. Hero, 713 Ave Esplanare. Peari Wight 2504 rue Prytanée. Harry O. Pennk, 7004 Ave St Chaires Sol Wexler, 1737 Ave Napoléou. Toegh Levy, 1504 rue Carendelet. Edwin C. Foster 1401 ave Napoléon. Edwin C. Fleter 1401 ave Napuléon. 9tho Elmer 1454 ave Louisia. 1amas B. Sinzott 1137 rus Sisieme... Signund Odenheimer, 1957 rus Va. adam Loren, 333 ave Henry Cary Chomas J. Byrnes, 2 Ol ros Arnon John Fitzpatrick, 2024 rue Canal.
George Q. Whitney, 2233 ave St.
Charles...

John E. Bouden Jr., 1354 rue State...
John E. Bouden Jr., 127 rue Troissème
Michael A. Scorl, 720 Clouet...
Charles A. Tessier, 1546 ave Peters...
Patrick J. Magnire, 1617 rue Quatricker.

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sers étu annuelle-meuent le troisième lundi de chaque année, excepté le premier Conseil de Direction nom-mé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au acrutin, en bureau de l'Asferont parvote au acrutin, an bureau de l'Association, sous la enresillance de treis commissaires devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix lours avant l'election, dans un ou plusieurs pournaux publics d'angle a ville de la Nouve le Oriéans. Chaque actionnaire aura droit à un voie par action du stock Lecrit en son tom sur les livres de l'Associ Legrit en son tom sur les livres de l'Ansoota-tion depuis vingt jours au moins avant l'élec-tion, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décides par une majorité des votes.

Toute varance parmi les Directeurs causée, par décés, démission ou autre chose sera rem-plie par élection pour la bisace du terme du Consoil par le reste des Directeurs. La our ropation pages au directeurs. poration pe sera pas dissoute par défaut de iection des Directeurs à la date specifiée mai les Directeurs als date specifies mais les Directeurs afors en fonctions reateront en place juequ à ce que leurs accesseurs soient élas (qui ile ment qualité, et lis feront tenir une i uvellé élection le rius tôt possible après juun avis à cet égard aura eté publié commulatation présidents.

comme il est vu préci-dessus.

Sept Directeurs constituerent un quorum pour la transaction de n'importe que le affaire Le Conseil des Directeurs, à l'exception de premier Conseil nominé par cette charte. éliri on propre nombre, par voic au servin. un président et su moins frois vice présidents. It squ'au troisième lundi de lanvier 1907, les messieurs dont les nome suivent seront les ifficiers de la corporation. S'mon Weis. Président, et Pearl Wight Charles Godchaux et Frank B. Williams. Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, eausière, commis, agents et autres emplevés qu'il croits néossasires pour .es ittérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi vien que changer et ameuden n'importe laquelle et toutse, ce lois particulières, régles et reglements téces-saires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation sont par cecu-investes audit Conseil de Directeurs pour être sanche un ladit Conseil de Directeurs pour être sanches un ladit Conseil que par leis commitée. exercis addit Conseil of Directeurs pour eire exercis par ledit Conseil of par tels comitée su officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouveirs spécialement réservés aux actourtaires par la foi et par cette charte. Le Laissier devant être nommé par le Conseil cert le cert sera le gardien du acesu de la sous telles restrictions que pourra détermine le Conseil. le scesu représentant une couronne de liges de cannes à sucre entourage une balle de coton et les mots, 'Centr & Savings Bank of New Orienns, La.

ARTICLE X

Dane quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation of pour queique autre raiser on affaires seron liquidées par trois actionnaires devant être désignés a une téunion générale uni sera co vegues par publication pendant trente jours cans un journal public dans la ville de la Nouvelle-Orléans (et l'élection aera détermi-née par une majorité du stock vetant. Les dife commissaires reterent en footions jusqu's oe que les affaires de ladite corporation aient sté complètement liquidèse. En cas de mort de un ou plus descrite commissaires la vaéance sera rempile par les commissaires qu'il y acra pai mi les actionnaires.

ABTICLE X1. Cette cnarte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dus soute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonde capital. A une réunion gemontant du fonde capital. A une réunion gé-nérale des act onnaires convoque-é act effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Oriéans pendant trente jours avant ladite réunion e, par avis écrit à chaque ao-tionnaire et à lui expédié par la posic à ea dernière adresse postale connue. Le fonds capital ou les actions de cette cor-poration peuveut être augmentés on réduits conformément aveo les lois de l'Ext de la Louisiane au sujet de l'augmentation la ré-duction la modification les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation addition au tonds capital ou l'angmentation des actions de semblables corporations

Ceol fait et passé en mon bursen dans la
ville de la Nouvelle Oriéana, au jour et à la
date ci desses indiqués, eu présence de MM
Wm Rednour et Hugh Tracey, témoire con. pétents, qui ent a occi apposé leurs signa tures avec leadites personnes présentes moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales). SIMON WEIR Pour les accomnaires de la Celtral Investment
and Mige. Co., Maurice Stern. Prest.
F B. WILLIAMS.
—CHARLES GUDCHATX.
MAUBICE STERN. MAURICE STERN
GEO A HERO
PEARL WIGHT
E. U. PENICE,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER, OTHO ELMER J. B. BINNOTT

8. ODENHRIMER.
ADAM LORCH.
T. J. BYRNES.
JOHN FITZPATRICK.

JOHN FITZPATRICK.
GEORGE Q. WHITNEY;
J. E. ROU DEN, Jr.
BAM BLUM.
PERJINAND GUMBEL.
JULIAN M. SWOOP.
MICHAEL A. SPORL.
C. A. TENSIER.
CHAS DE LERNO.
LAWRENCE FABACHER.
Par Gas Cort...Dg.
GUS OERTLING
JONAN H. LEVY;
CHAS GODCHAUX.
SOL WEXTER. Admit jetra

SOL WEXLER,
Temoins:
WM REDNOUR.
H. TALUEY. ALEXIS BRIAN

Je le soussisué Députe Euregetteur des Hypothéques certifie par cec, que l'acte pre cité d'incorpotation de la "Central Trust and Savings Bank" wate ce per comont enteristre au Bureau des Hypothéques de la Paroisse d'Orieana dans le livre No 842. A la page ---Nouve, le Oriéana, 20 noven bre 1905 (Signé). EMI E LEONARD, (Scan) Deputé Euregistreur.

Je certifie per coot, l'acte ci-desaus une copte fidèle et correcte de l'acte original à in-corporat, o de la Centr I Trust and Naviuga Bank et du certificat du député enregiatreur qui y set attacué, le tout étant enregiatré dans mon bursan.

ALEXIS BRIAN, Notaire.

Journal Quotidies

-AVEC TYE-

EDITION HEBDOMADAINS

-Paraissant le-

SAMED! MATIN

enfermar tentes les Maluton Pabliées pendent la Minimise dans l'Edit en Quetkhenne

Ellitin Feldomalan

ruatro Mesas sanciario

n dabonne a la Semaine sone ies Portoriset le Marchaute

de fourtair.

enblie tous les jours, et outre fin matteres politiques, litré-

. Paires et locales : Joe déféctes l'élégraphiques complètes de tous les papes des Eate Unie et de Pb-

drauger; sys sattents

In Bulletin Maritime, Une nate des Navires en gastance dans les ports frangere et américains pour a

Nonvelle-Orleans: no hate des Navires dans in port de la Nouvelle Origane

Ca Bulletia Figancier: Va Bulletin Commercial. Les heures de départ et d'accept ides faurue de chemine for

30 jours de départ des boumes.

a vapeur.

Bureaux et Ateliers 323 . CHARTRES . 383

LEDITION HEBDOMADAIRE,

Connissant en un seul manice toutes les nouvelles de la semaine, compte beacours. d'abounés et de lesteurs en Europa.

ureaux et Ateliers. 329 RUE DE CHARTRES.

itte Conti et Bienva: